



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité Sainte-Aurélie  
Beauce-Sud

Aux contribuables de la Municipalité

# AVIS PUBLIC

## Avis public de promulgation

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Hétu, directeur général | secrétaire-trésorier de la susdite  
Municipalité,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté lors d'une séance tenue le 3 décembre 2018, le «**RÈGLEMENT n° 09-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT n° 07-2015, INTITULÉ «RÈGLEMENT n° 07-2015 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES» DE FAÇON À AJUSTER CERTAINS ARTICLES**».

QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 octobre 2018.

QU'avis public de promulgation a été affiché le 4 décembre 2018.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Aurélie Beauce-Sud ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.

Stéphane Hétu  
Directeur général | Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'au bureau de Poste Canada, située au 156, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'année deux mille dix-huit (2018).

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'année deux mille dix-huit (2018).

Stéphane Hétu  
Directeur général | Secrétaire-trésorier